

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

## JEUDI 20 JUILLET 1916

L'an dernier, les Allemands, pris au dépourvu, ne firent circuler les autos-mitrailleuses qu'au beau milieu de l'après-midi du 21 juillet. La foule était en fièvre ; ils crurent que cette exhibition menaçante servirait de réfrigérant. Cette fois ils s'y prennent dès la veille : au lieu d'intimider, cela fait rire.

Ce matin à 10 heures, rue Neuve, deux motocyclettes cornant tant qu'elles peuvent précèdent une auto-mitrailleuse dont le bruit de ferraille fait trembler l'asphalte. Par les meurtrières on aperçoit les servants au poste autour de l'engin de mort.

- *Une auto-mitrailleuse ! – crie un loustic – ; on voit bien que nous sommes à la veille de la fête nationale !*

Des scènes analogues sont signalées en maints autres endroits. Boulevard Militaire, un détachement d'artillerie, venant de la caserne voisine, défile. A hauteur de la chaussée de Boendael l'officier qui est en tête se retourne et se met à vociférer comme seuls des officiers allemands savent le faire. Aussitôt deux canons sont détachés de leurs caissons, pointés l'un vers

la partie montante, l'autre vers la partie descendante de la chaussée ; et, derrière les canons ainsi braqués, des soldats font le geste de tirer. Une minute plus tard, nouvelles vociférations du chef : les affûts sont rattachés aux caissons, et le détachement reprend sa marche pour recommencer la manoeuvre un peu plus loin.

Si le commandant s'imagine qu'il a fait passer le moindre frisson de peur parmi la foule, il se trompe. On a d'abord été intrigué, puis on s'est dit une fois de plus : « *Ah ! c'est vrai nous sommes à la veille du 21 juillet !* »

Voilà des réflexions qu'on entend dans le public. La réclame allemande pour la fête nationale continue donc ...

Un peu plus tard elle s'accentue (1). On lit sur les murs ce nouvel avis du gouverneur de Bruxelles :

*Mon interdiction de célébrer la Fête nationale belge a déterminé un petit groupe de personnes irréfléchies à engager le public à résister à l'application de mon arrêté.*

*Afin d'éviter tout incident désagréable, je mets formellement les habitants en garde contre ces excitations, qui ne peuvent que nuire aux vrais intérêts de la population paisible et du pays.*

*La peine prévue sera appliquée avec la plus grande rigueur et sans indulgence à toute personne qui, le 21 juillet 1916 ou ultérieurement, participera à une démonstration quelconque, y compris la cessation du travail.*

Pour les Belges le problème consiste, par conséquent, à célébrer la fête nationale sans se livrer aux démonstrations énumérées dans l'arrêté

d'interdiction. C'est en cela que l'ingéniosité de l'opprimé doit éclipser la sagacité de l'opresseur. Car, quoiqu'en dise le gouverneur, nul « *petit groupe de personnes irréfléchies* » n'a engagé qui que ce soit à résister. Il s'agit simplement de faire autre chose que ce que l'autorité a songé à défendre.

D'abord, le congé sera général dans les administrations publiques ; la fête, d'ailleurs, est légale et réglementaire. Dans les établissements scolaires il y aura congé. Çà et là, le congé n'est pas donné officiellement ; les professeurs seront à leurs pupitres à l'heure réglementaire, mais les élèves brilleront par leur absence ; ils savent qu'ils ne seront pas punis, dès lors !

Tels sont les stratagèmes imaginés pour violer, tout en respectant la lettre, un arrêté, lourd de menaces.

En quelques écoles (2), notamment à l'Ecole Emile André, rue des Capucins, on a réuni aujourd'hui les élèves en une petite fête patriotique, avec discours, déclamations et chants de circonstance. La fête n'était pas annoncée, bien entendu : il ne fallait pas donner l'éveil aux agents de la « *Kommandantur* ». Enfin, dans les banques, dans la plupart des grandes administrations privées, où le congé du 21 juillet est réglementaire, on chômera demain comme d'habitude.

L'émotion populaire est encore surexcitée dans le bas de la ville à la suite de scènes qui se

sont déroulées, mardi, aux abords de la caserne du Petit-Château, où un bataillon de mille hommes du 3<sup>e</sup> régiment de l'infanterie prussienne se préparait à partir pour le front. Ces guerriers étaient à Bruxelles depuis quelques mois déjà. Ils y avaient noué des relations, ébauché des idylles. Quelques femmes, des Allemandes, et hélas ! aussi quelques Bruxelloises, appartenant à la plus méprisable classe de la population, étaient venues leur dire adieu. Les Boches, avant de partir, avaient songé se défaire de certains objets trop encombrants pour être emportés vers la ligne de feu : de la vaisselle, des bidons, toute une ferblanterie de cuisine achetée ici en prévision d'un séjour assez long. Il ne fallait pas laisser échapper cette occasion de bazarder au mieux quelques hardes représentant, avec la maigre solde de guerre, toute leur fortune du moment. Des malheureux, tentés par l'aubaine, les débarrassèrent très vite, dans des conditions avantageuses, de ces « *impedimenta* ». Pendant que ce marché se débattait, les « *amazones* » des partants s'attendrissaient en adieux prolongés, sous les regards du public scandalisé. Quand la troupe se mit en marche, après avoir jeté un dernier regard aux lieux qu'elle abandonnait et aux « *krotjes* » anéanties dans leur douleur, la foule la salua de vociférations et de clameurs où perçait une allégresse et une ironie presque féroces. Puis, sitôt les Teutons partis, elle se précipita sur les

«*délaissées*» et leur administra une de ces raclées qui font époque dans une vie d'hétaïre même du «*bas de la ville*». Quelques vigoureuses commères des environs se distinguèrent dans l'accomplissement de cette oeuvre de justice populaire ; elles vengèrent l'honneur de leur sexe ! On conte des détails extraordinairement truculent de cette bagarre. Des drôlesses furent jetées au canal !

Naturellement, il y eut intervention de la police bruxelloise et de la police allemande. Pendant toute la fin de l'après-midi le populeux quartier de la caserne du Petit-Château fut ainsi enveloppé d'une petite atmosphère d'émeute qui aura contribué à mettre les esprits à point pour la fronde patriotique de demain.

A celle-ci, la ***Libre Belgique*** n'a pas manqué de contribuer. Le numéro qu'on vient de distribuer est tout entier consacré au 21 juillet, et sa première page est occupée par un dessin symbolique :

*Vers la Gloire*, d'après Portaels, présenté dans un encadrement tricolore aux teintes très vives. La seule vue de ces couleurs autour de cette illustration, qui représente la Gloire sur un lion Belgique, fait battre les coeurs.

La « *déposition* » de fleurs, place des Martyrs, — pour reprendre la formule de l'arrêté — n'était, à lire l'affiche, interdite que le 21 juillet. Comme on allait déposer des fleurs depuis plusieurs jours, l'autorité allemande a fait interdire l'accès du

monument patriotique. Des agents de la police bruxelloise sont chargés de l'exécution de la mesure. Ils accomplissent cette tâche d'une façon qui fait comprendre au public combien elle leur est pénible, et personne n'insiste pour passer.

(1) Voir aussi WHITLOCK, Brand ; « *Jours de fête* » (chapitre XVIII de 1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 353-358.

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

(2) Voir Roberto J. **Payró** ; “*Procedimientos alemanes*” in ***La Nación*** ; 4/9/1919 :

<http://idesetautres.be/upload/PAYRO%20PROCEDIMIENTO%20ALEMANES%20FR%20191506%20191606.pdf>